

Chorus: le référé d'Oracle rejeté

Nouvel échec pour Oracle, devant la justice cette fois. Le 19 mars dernier, l'éditeur de progiciels a tenté de convaincre le juge du tribunal de commerce de Paris afin de casser l'appel d'offres remporté par SAP dans l'attribution du projet Chorus.

Oracle est passablement agacé d'avoir été écarté de ce megaprojet de 20 à 40 millions d'euros, qui consiste à adapter l'informatique financière de l'Etat compatible avec la 'Lolf' (loi organique relative à la loi de finances). Selon l'éditeur, la procédure a été entachée de manquement aux règles de transparence et d'égalité de traitements. Malgré les arguments du groupe de Larry Ellison (lire notre article), le juge a rejeté le référé, confirmant ainsi la victoire de SAP, révèle ce lundi *la Tribune*. Oracle peut encore se pourvoir en cassation mais sa marge de manoeuvre devient de plus en plus étroite. D'autant plus que cet appel n'est pas suspensif. La pilule est dure à avaler pour Oracle, d'autant plus que l'éditeur pensait être le mieux placé. Car comme le rappelait le président d'Oracle France, Yves de Talhouët dans nos colonnes: « *La plate-forme applicative de la LOLF est bâtie sur des solutions Oracle. Nous faisons en effet partie des acteurs qui ont contribué à la réussite de ce projet qui concerne directement 7.000 collaborateurs satisfaits* ».